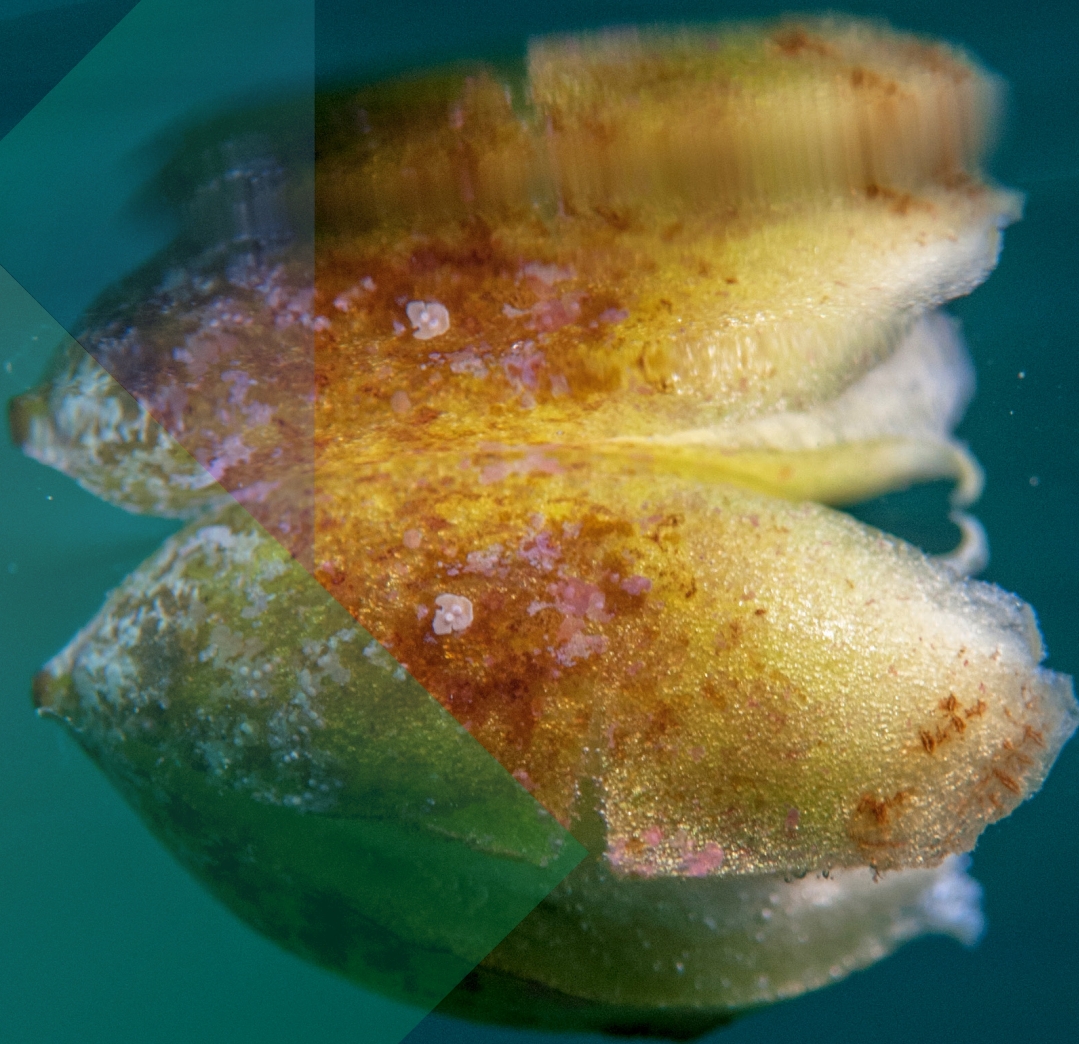




Parc national
de Port-Cros

2ème

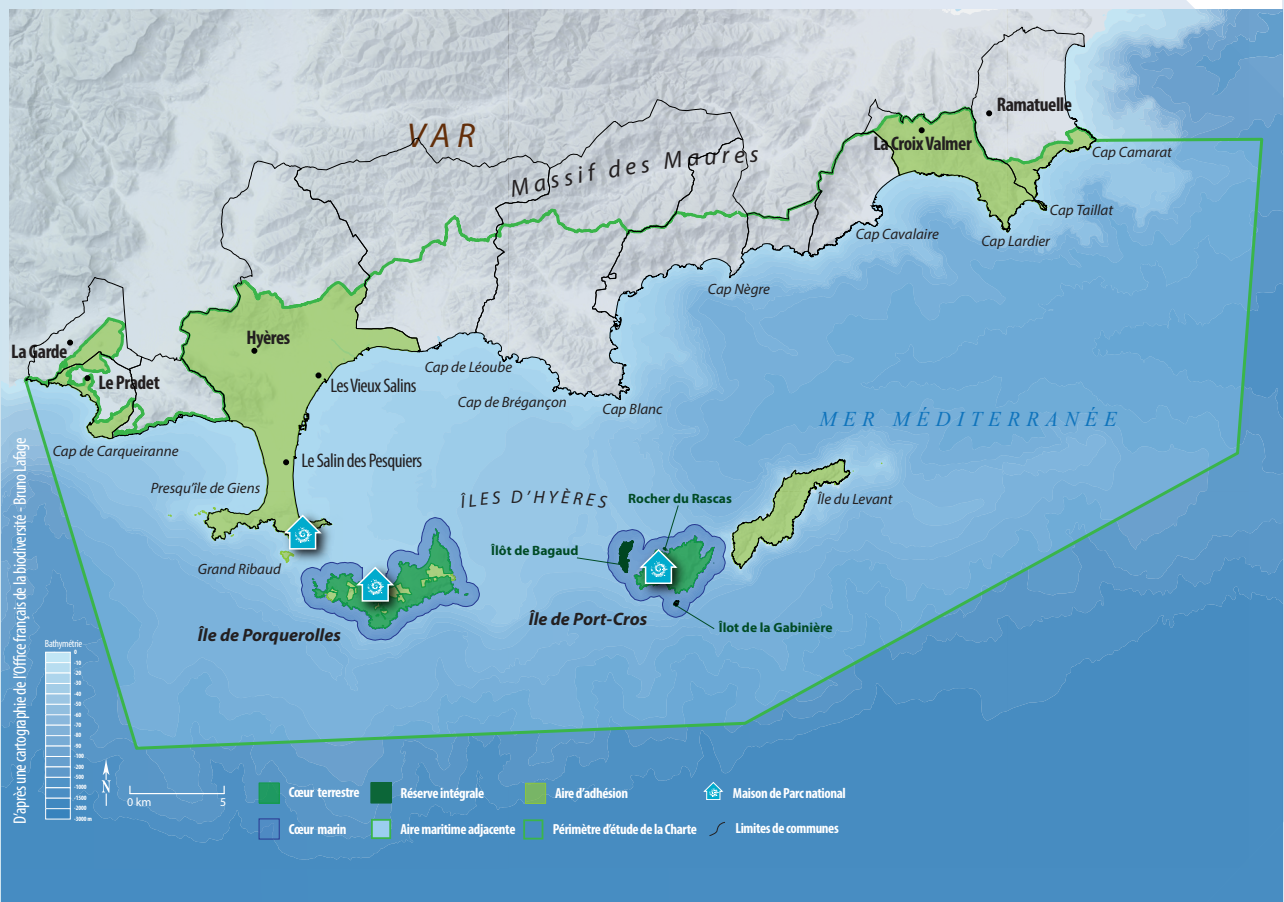
Programme Pluriannuel
d'Action
du Parc national de Port-Cros



En 2012, le Parc national a été réformé en profondeur. À l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du parc national se trouve totalement reconfiguré. Il comporte :

- deux « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public constitués de l'île de Port-Cros et des espaces naturels, propriétés de l'État et de l'île de Porquerolles ainsi que leur frange marine jusqu'à une distance de 600 m,
- une « aire d'adhésion », espace de projet de développement durable élaboré avec les communes de La Garde, Le Pradet, Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer et Ramatuelle,
- une « aire maritime adjacente », réplique en mer de l'aire d'adhésion qui couvre l'espace marin au droit de La Garde à Ramatuelle et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles d'Hyères.

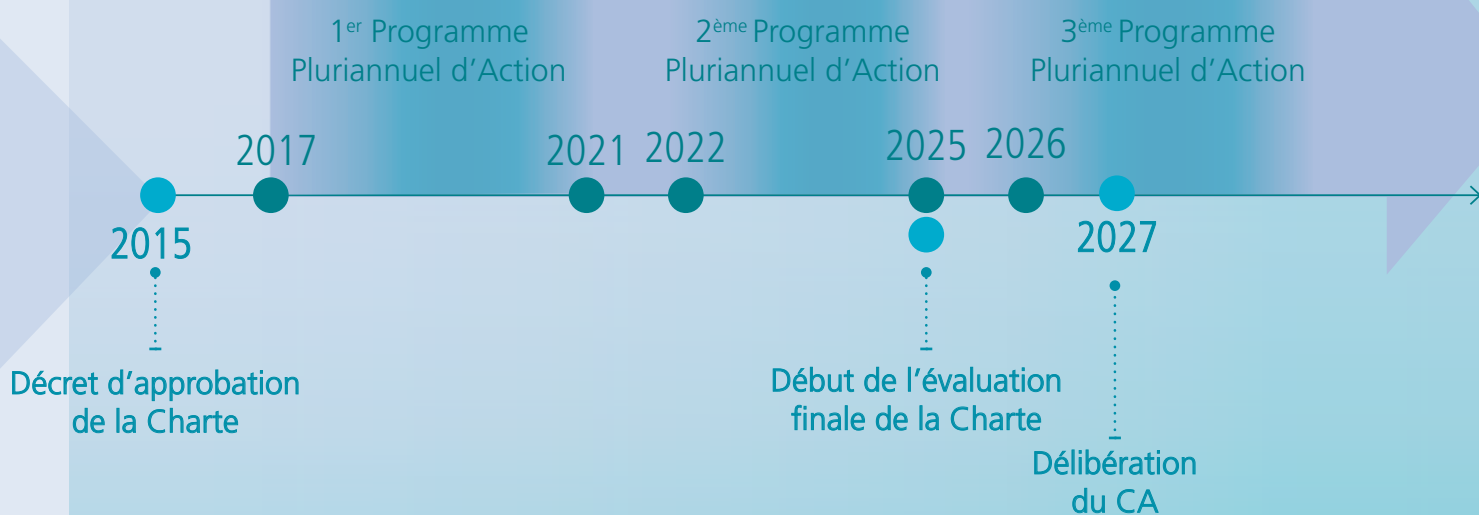
Le premier juillet 2016, un arrêté du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur consacre le nouveau périmètre du parc national de Port-Cros, en y intégrant les communes signataires de la charte du Parc national de Port-Cros : Hyères-les-Palmiers, La Croix-Valmer, La Garde, Le Pradet et Ramatuelle.



Le Parc national administre le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée.

Il est également chargé, depuis 1999, d'une mission de coordination pour la mise en place et le suivi du sanctuaire international pour les mammifères marins (Pélagos), fruit d'un accord tripartite entre l'Italie, la Principauté de Monaco et la France. Le rôle de la partie française de l'Accord, gérée par le Parc national de Port-Cros, est d'animer et coordonner les initiatives et actions en faveur des mammifères marins en lien avec les différents acteurs concernés (services de l'État, collectivités territoriales, professionnels des transports, de la pêche et du tourisme, scientifiques et associations).

Charte de territoire 2015 • 2030



Le nouveau programme pluriannuel d'action 2022 - 2025 constitue la déclinaison opérationnelle de la Charte du Parc national de Port-Cros, approuvée le 30 décembre 2015.

Ce document rassemble **70 projets et actions phares**, menés par le Parc national et ses partenaires, autour de six axes stratégiques forts et interdépendants. Il énumère aussi les principales missions socles de l'établissement. Il s'agit des missions exercées au quotidien, celles qui permettent au Parc national de fonctionner correctement. Sans ces missions socles, il serait impossible de réaliser et porter les projets présentés en deuxième partie de ce plan d'action.

Ces actions permettent de faire rayonner le caractère exceptionnel du parc national et du territoire marin, littoral et insulaire qu'il entend protéger car notre Parc est avant tout :

Centré sur l'archipel des Iles d'Or et la Presqu'île de Giens, entre îles et continent, ce qui lui confère une importance toute particulière avec une biodiversité importante et des niveaux d'endémisme forts.

Entre deux pôles : Toulon et Saint Tropez témoignant de l'attractivité de notre territoire mais aussi de l'engagement vers un développement plus durable et économe.

Soumis à une intensification des flux touristiques en période estivale entraînant un déséquilibre l'hiver.

Exposé aux changements globaux, un effort solidaire doit être mené dès à présent pour limiter les effets du changement climatique et anticiper au mieux les impacts environnements, sociaux et économiques à venir.

Les cœurs Port-Cros et Porquerolles

Port-Cros :
le plus ancien
parc marin
d'Europe et
de France

occupent
1700 ha
de terres
émergées

occupent
2900 ha
de surfaces
marines

AIRE D'ADHÉSION : 11 191 ha répartis sur 5 communes :

Hyères-Les Palmiers 7 764 ha ; La Croix-Valmer 2 147 ha ;
Le Pradet 450 ha ; Ramatuelle 446 ha ; La Garde 384 ha.

AIRE MARITIME ADJACENTE : 123 000 ha

HABITANTS : 350 dans les cœurs de Parc (Porquerolles, Port-Cros)
et **99 000** dans l'Aire d'adhésion

ESPACES PROTÉGÉS :

îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas : réserves intégrales.
Sanctuaire Pelagos, pour les mammifères marins en Méditerranée.

HISTOIRE : le Parc national possède un **patrimoine historique** important avec, pas moins d'une **trentaine d'épaves** et une **vingtaine de forts militaires**.

Sommaire

- 1 - Préserver et connaître la biodiversité exceptionnelle et ordinaire, terrestre et marine
- 2 - Apaiser et mieux appréhender les usages
- 3 - Le parc national en partage
- 4 - Bâtiments et patrimoines en transition
- 5 - Valoriser les paysages et les espaces
- 6 - Animer la Charte de territoire via une coopération renforcée entre les acteurs

1 - Préserver et connaître la biodiversité exceptionnelle et ordinaire, terrestre et marine

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Conforter le statut de protection des cœurs terrestres et marins**, obtenir la reconnaissance des cœurs terrestres et marins en Zones de Protection Forte (ZPF).
- **Évaluer la stratégie scientifique 2013-2022 et rédiger la nouvelle stratégie scientifique 2023-2032** qui pilotera l'action de connaissance et de gestion de l'établissement.
- **Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la biodiversité du territoire**, mutualiser les études et les expériences sur les objectifs communs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 et des plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées, soutenir les projets de recherche, poursuivre la recherche sur la conservation et la valorisation de la diversité génétique végétale, etc.
- **Limiter l'impact des pressions anthropiques**, participer aux travaux et études des transferts de pollution, transferts sédimentaires et érosion littorale sur les interfaces terre/mer. Analyser et suivre les interactions entre activités humaines, espèces et milieux naturels afin de mieux caractériser la notion de capacité de charge appliquée aux îles. Assurer la mise en défens des secteurs les plus sensibles au piétinement pour favoriser la cicatrisation des habitats dunaires et de la végétation halophile, organiser le réseau de sentiers littoraux en évitant le morcellement des maquis et en juxtaposant des zones de quiétude terrestre et marine, etc.
- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**, prospection et éradication annuelle dans les zones ciblées des espèces animales et végétales à caractère envahissant, poursuivre la lutte intégrée contre le charançon du palmier, maintenir et développer l'expertise du Parc national de Port-Cros sur les espèces non indigènes envahissantes terrestres et marines, etc.
- **Assurer l'animation du Conseil scientifique, du DOCOB Natura 2000, et de la partie française du Sanctuaire Pelagos**, avis, concertation, restitution d'études, campagnes de sensibilisation auprès du grand public, mise à disposition d'outils de sensibilisation, soutien au Réseau national d'échouages, etc.
- **Réaliser, valoriser et mettre en base de données les suivis et inventaires scientifiques en cœurs de Parc et en aire d'adhésion**, intégration des données de l'Observatoire de la Biodiversité Agricole dans Géonature, Scientific Reports annuel, etc.
- **Apporter une expertise sur la gestion des espèces à enjeux sociétaux**, espèces indigènes qui interfèrent avec la gestion des territoires ou avec les usages présents.



PROJETS ET ACTIONS PHARES

1.1 CONNAÎTRE, INVENTORIER ET GÉRER

1.1.1 - Gestion des espèces et des milieux

- Rédaction de fiches de gestion pour une mise en application des préconisations de gestion issues des études scientifiques
- Intégrer les conclusions des inventaires, suivis et recherches dans des outils de gestion : mise en application des préconisations de gestion issues des études pour une meilleure protection des espèces et des milieux.
- Identifier collégalement les zones d'intérêt biologiques en aire maritime adjacente afin de proposer des mesures de gestion et de préservation adaptées et partagées.

1.1.2 - Projet Stoechas : inventaire de la faune et de la flore du territoire du Parc national - de La Garde à Ramatuelle

- Établir des partenariats avec des experts proposant des approches éprouvées ou innovantes en termes de précision de la connaissance et mettre en œuvre des campagnes de collecte de données.
- Établir des partenariats avec des taxonomistes reconnus pour mener des travaux d'inventaires sur les secteurs et les taxons définis comme prioritaires par la stratégie de gestion.
- Diffuser la connaissance au travers de publications scientifiques : Scientific Reports, revues internationales...
- Intégration dans Géonature des données récoltées et consolidées.

1.1.3 - Atlas de Biodiversité Communale (ABC) de La Croix Valmer dans le cadre du projet Stoechas :

- Contribution à l'animation.
- Participer au volet citoyenneté de la démarche ABC.
- Accompagner la récolte et la saisie de la donnée des ABC et mise en base de données.

1.1.4 - Améliorer la connaissance de la dynamique de la biodiversité à l'échelle des cœurs de Parc et du territoire de l'aire d'adhésion :

- Suivis de long terme de la biodiversité terrestre et marine.
- Inventaire des écosystèmes terrestres et marins, habitats des espèces emblématiques ou non.

1.1.5 - Amélioration des connaissances des conditions environnementales :

- Suivis à long terme des conditions météorologiques du niveau et de la température en mer pour disposer de l'évolution des paramètres des milieux marins. Analyse de données terrestres.

P 1.2 PROTÉGER LES HERBIERS DE POSIDONIE

1.2.1 - Organisation des mouillages à Porquerolles :

- Définition du projet, poursuite et finalisation de la concertation, demandes d'autorisation.
- Mise en place des réglementations, des infrastructures d'accueil et des moyens de gestion.
- Définition et mise en application des mesures d'interdiction de la pollution lumineuse dans les zones de mouillages de Porquerolles.
- Définition auprès des délégataires des messages et outils de communication.

1.2.2 - Développer une économie autour du nautisme propre :

- Accompagnement des acteurs pour une plaisance plus propre notamment le dispositif Bateau Bleu et les campagnes d'éconavigation.

P 1.3 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ EN LUTTANT CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

1.3.1 - Rédaction du Plan de gestion des îlots réserve 2022-2031 :

- Coordination du plan de gestion et déclinaison opérationnelle de la stratégie des îlots réserve pour la gestion des espèces exotiques envahissantes.

1.3.2 - Déclinaison de la stratégie régionale des espèces végétales envahissantes à l'échelle des cœurs de Parc pour une limitation de l'impact et de la propagation des espèces exotiques envahissantes :

- Rédaction de la stratégie et capitalisation des interventions sur les espèces végétales exotiques envahissantes.
- Coordination de la stratégie.
- Assurer une veille active sur le développement d'espèces exotiques envahissantes végétales et animales et si besoin, mettre en place une stratégie d'intervention.

1.4 CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES CÉTACÉS

1.4.1 - Accompagnement du projet TRARMUNIS :

- Participation au groupe de travail TRARMUNIS visant à l'amélioration des techniques de contre-minage et à l'émergence de solutions alternatives.

1.4.2 - Mise en œuvre du nouveau Plan de Gestion du Sanctuaire Pelagos :

- Suivi des dispositifs de gestion des carcasses et mise en œuvre des protocoles TRACKing de CarcASSE (TraCasse) ou IMMERSION Raisonnée des CETacés en Méditerranée Française (IMMERCET).
- Création d'une Zone Maritime Particulièrement Vulnérable (ZMPV) : accompagnement de la mise en place d'une ZMPV en Méditerranée pour réduire les risques de collisions via la régulation du trafic maritime.
- Mise en œuvre du programme triennal de recherche.

2 - Apaiser et mieux appréhender les usages

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Optimiser et mutualiser les moyens de surveillance et de lutte contre les atteintes aux espèces et aux milieux naturels sur les secteurs** (Porquerolles, Port Cros, cap Lardier, Giens).
- **Assurer une meilleure gestion des usages en cœur de Parc et en aire d'adhésion** : organiser les usages balnéaires et nautiques pour préserver les habitats et les espèces patrimoniales notamment ceux d'intérêt communautaire. Promouvoir et diffuser les modes de gestion des plages limitant l'érosion et préservant la biodiversité.
- **Sensibiliser et communiquer** sur les réglementations en vigueur, la réduction de la consommation des ressources, dont l'eau potable.
- **Suivre les projets de certification Port Propre** sur le territoire du Parc national.
- **Mettre en base de données les connaissances acquises sur les pratiques et usages**, pêche professionnelle et de loisir, plongée, plaisance, fréquentation à terre, tourisme...



PROJETS ET ACTIONS PHARES

P 2.1 RÉGULER LES FLUX DE VISITEURS

2.1.1 - Renouveler la charte des bateliers en développant une communication engageante.

2.1.2 - Mettre en place des dispositifs de suivi de la fréquentation à terre et en mer :

- Systèmes de comptage permettant une remontée de données sur la fréquentation et mise en base de données.
- Déploiement de capteurs automatisés pour la fréquentation insulaire.

P 2.2 CONTRIBUER AUX POLITIQUES RÉGIONALES DE GESTION DES FLUX TOURISTIQUES POUR FAIRE ÉVOLUER LA FRÉQUENTATION DU TERRITOIRE ET DE SES ESPACES FRAGILES

2.2.1 - Poursuivre la collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de la région PACA sur le travail de filière (WAZE, campagnes régionales de sensibilisation des espaces naturels, promotion de l'écotourisme par le Comité Régional du Tourisme).

2.2.2 - Appuyer le développement du tourisme durable hors saison

2.2.3 - Contribuer au développement d'un tourisme qualitatif autour de la nature et de la culture

2.3 RÉGULER L'USAGE DES CYCLES SUR PORQUEROLLES

2.3.1 - Instituer un processus de régulation des cycles en concertation avec les acteurs et professionnels de la location du cyclisme sur l'île de Porquerolles et tendre vers un nombre de 2000 cycles présents maximum par jour (charte, gestion de la délivrance des marquages, comptage manuel et contrôle).

2.3.2 - Définir et engager un plan de communication et d'information des visiteurs à vélo et création d'une carte à destination des loueurs et des relais d'information du Parc national.

2.3.3 - Limiter le transport maritime de cycles à la journée



P 2.4 AMÉLIORER LA GESTION DE LA PLONGÉE EN CŒUR DE PARC

2.4.1 - Animer le Carnet de Plongée En Ligne (CAPEL) pour une exploitation des données pour la gestion de la plongée.

2.4.2 - Mettre en production la partie mobile de CAPEL

2.4.3 - Animer des bases de données des signataires des règlements de plongée, suivi et contrôle de leur application.

P 2.5 DÉPLOYER UN OUTIL AUTOMATISÉ POUR L'AIDE À LA SURVEILLANCE EN MILIEU MARIN

2.5.1 - Installer de systèmes de surveillance en cœur de parc

P 2.6 PLANIFIER COLLECTIVEMENT LES USAGES EN AIRE MARINE ADJACENTE (AMA) POUR PRÉSERVER LES ESPACES TERRESTRES ET MARINS

2.6.1 - Mettre en place un dialogue permanent qui associe tous les acteurs de l'AMA pour, accompagner des projets de zones de protection forte du territoire, poursuivre la démarche de planification et poursuivre la réflexion sur les récifs artificiels et l'aménagement de nouveaux sites de plongée.

2.6.2 - Caractériser les activités de pêche professionnelle et de loisir en AMA (participation à l'analyse des risques pêche N2000, réalisation d'une enquête sur la pêche de loisir).



3 - Le parc national en partage

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Développer des actions d'écocitoyenneté et d'éducation à l'environnement pour les habitants du parc national** et faciliter la découverte de l'espace « parc national » pour la jeunesse des communes de l'aire d'adhésion.
- **Poursuivre les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation** en matière d'environnement et de développement durable, communiquer auprès des visiteurs sur les bonnes pratiques à adopter et sur les actions du Parc national.
- **Conforter les partenariats avec les acteurs du territoire investis dans la formation, l'accueil et la sensibilisation des publics**, renforcer les partenariats avec les acteurs éducatifs investis sur les îles, pour favoriser l'accueil des publics et diversifier l'offre pédagogique.
- **Soutenir les campagnes de sensibilisation** (Inf'eau mer, Ecogestes, Econav...) **favoriser actions ponctuelles et pertinentes** en aire d'adhésion (ex. sentier sous-marin du Levant).
- **Participer aux évènements majeurs du territoire** (fête des Salins, journées du Patrimoine, fête de la nature, fête de la science, Gondwana, Galathea, fête des moulins etc.). Permettre aux partenaires de bénéficier des structures d'accueil du parc (forts, hameau, hébergements...)
- **Contribuer au développement du tourisme durable** développer la marque *Esprit parc national* pour les activités de tourisme et de loisirs, animer le réseau tourisme durable (opérateur, offices de tourisme, Conseil Scientifique, Comité Économique Social et Culturel), favoriser la découverte des richesses du territoire en particulier par les réseaux pédestres et cyclables.
- **Faire connaître le parc national et son territoire dans un plan de communication cohérent**, mobiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC). Adapter la signalétique terrestre et maritime aux différentes catégories d'usagers, privilégier la naturalité dans les stratégies d'accueil et d'invitation à la découverte des patrimoines et des paysages, en particulier dans les espaces d'intérêt patrimonial majeur.



PROJETS ET ACTIONS PHARES

3.1 FAIRE DU RISQUE INCENDIE UNE GRANDE CAUSE DU PARC NATIONAL

3.1.1 - Élaborer une stratégie claire et partagée en interne et par les partenaires :

- Renforcer la stratégie de communication pour les visiteurs à destination des îles (gare maritime, compagnies maritimes,...)
- Pérenniser le dispositif saisonnier de prévention du risque incendie : Garde Régionale Forestière (GRF).

3.1.2 - Créer des Patrouilles ambassadrices pour la sensibilisation : mise en place de la Charte des ambassadeurs, recrutement et formation de bénévoles sur les îles pour sensibiliser au risque incendie.

3.1.3 - Réviser le plan de débroussaillage et d'équipement de la Forêt Face aux Incendies des îles (DEFFI des îles)

P

3.2 CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE COLLECTIVE DE DÉCOUVERTE ET DE PROMOTION DURABLE DU TERRITOIRE VIA L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA D'INTERPRÉTATION

3.2.1 - Élaborer un schéma d'interprétation et accompagner sa mise en œuvre en s'appuyant sur les inventaires existants et le schéma d'interprétation des Patrimoines immergés.

3.2.2 - Communiquer sur les recommandations du schéma d'interprétation pour favoriser son appropriation par les acteurs du territoire et le décliner en fiches action.

3.2.3 - Caractériser et valoriser les épaves des navires de l'Aire Marine Adjacente

P

3.3 ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS DE DÉCOUVERTE DURABLE DES PATRIMOINES DU TERRITOIRE

3.3.1 - Co-construire un programme partenarial de découverte des patrimoines naturels et culturels à destination du grand public à l'échelle du territoire grâce à la programmation annuelle « Les rendez-vous du Parc ».

3.3.2 - Célébrer avec les partenaires, les habitants et le public, les 60 ans du Parc pour réaffirmer son identité et le faire rayonner : colloque scientifique, appel à projet, manifestation grand public, atelier régional du réseau MedPAN...

3.3.3 - Développer l'action culturelle en partenariat avec le Fonds Régional d'Arts Contemporains (FRAC), construire un dispositif pérenne d'accueil en résidence d'artiste cohérent avec les valeurs, ambitions et thématiques prioritaires du Parc national.

P 3.4 ALLER À LA RENCONTRE DES PUBLICS EN PROPOSANT DES ANIMATIONS ET DES JOURNÉES DE SENSIBILISATION À TERRE ET EN MER

- 3.4.1 - Lancer et pérenniser le dispositif des *Ecoguides* en aire d'adhésion, équipes de médiateurs dont la mission est de sensibiliser et informer le grand public aux enjeux de protection du territoire.
- 3.4.2 - Faire appel aux sciences participatives pour les espèces emblématiques (hibou petit duc, puffins, mérrou, poulpe, tortues du territoire).
- 3.4.3 - Animer et développer le réseau des sentiers sous-marins, intégration de ces zones en espaces de références du parc national de Port-Cros, définir un statut de protection.

P 3.5 PROPOSER UNE OFFRE ÉCOTOURISTIQUE ALTERNATIVE AU TOURISME DE MASSE EN DÉVELOPPANT LA MARQUE *ESPRIT PARC NATIONAL*

- 3.5.1 - Promouvoir les acteurs engagés dans la marque *Esprit parc national* en participant aux actions de promotion durable des espaces naturels protégés tout en identifiant des offres de visites alternatives aux sites soumis à l'hyper fréquentation.
- 3.5.2 - Déploiement du Règlement Unique Catégoriel (RUC) de la marque sur la promotion de la découverte responsable des mammifères marins en cohérence avec le label High Quality Whale Whatching.

P 3.6 DÉVELOPPER LES OUTILS NUMÉRIQUES, LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ET LA DOCUMENTATION

- 3.6.1 - Réaliser et mettre en cohérence les supports pédagogiques à destination de tous les publics pour permettre une découverte des enjeux de protection du territoire du parc national.
- 3.6.2 - Refondre le site web du Parc national pour sécuriser l'outil, l'adapter aux publics en situation de handicap et le traduire en deux langues étrangères.
- 3.6.3 - Développer l'outil GEOTREK et rendre le site internet fonctionnel pour mettre à disposition des publics des informations qualifiées liées à l'accueil et à l'offre marchande de la *Destination parc national*.
- 3.6.4 - Améliorer la ligne éditoriale de *L'attitude Mer Terre et Littoral* : éditer deux numéros par an pour informer régulièrement les citoyens des actions du Parc national.
- 3.6.5 - Rééditer et diffuser les documents de visite du patrimoine bâti du Parc national dans le cadre d'une nouvelle stratégie : compléter la collection de documents de visite et les adapter aux personnes en situation de handicap.

4 - Bâtiments et patrimoines en transition

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Entretien et valoriser le patrimoine bâti**, préserver le patrimoine architectural historique propriété du Parc national en fonction des affectations, gérer les hébergements et les locaux techniques, mettre aux normes les différents bâtiments et leurs équipements en s'inscrivant dans la transition énergétique. Préciser les usages et l'affectation à des tiers, suivre le respect des engagements des occupants. Pérenniser l'accueil au fort Sainte-Agathe.
- **Aménager et gérer les espaces naturels terrestres et maritimes**, définir, encadrer et suivre la gestion des sentiers, des plages, des espaces forestiers, naturels ou agricoles.
- **Développer et entretenir les infrastructures terrestres et maritimes**, assurer une adaptation de la signalétique et des équipements d'accueil aux différentes catégories d'usages.
- **Contribuer au développement durable du territoire**, accompagner les stratégies et documents de planification du territoire et participer aux démarches de développement durable des collectivités, favoriser la transition énergétique et écologique sur les îles.



PROJETS ET ACTIONS PHARES



4.1 RESTAURER ET VALORISER LES PATRIMOINES BÂTIS

4.1.1 - Faire du Fort du Pradeau un centre d'interprétation du Parc national de Port Cros :

- Finalisation des travaux de restauration, définition du contenu muséographique, réalisation de la scénographie.
- Faire de ce lieu un élément phare de l'interprétation du territoire en créant un événement de lancement et en organisant des visites adaptées aux différents publics.
- Définir les modalités de gestion, identifier les modalités d'ouverture et d'exploitation du lieu pour accueillir des visiteurs.

4.1.2 - Définir et préciser la destination des lieux d'accueil à Porquerolles et revoir les termes et le fonctionnement de la convention avec la Fondation Carmignac.

4.1.3 - Réaménager le Jardin Emmanuel Lopez pour en faire un outil de médiation « culture et nature » : définition des objectifs de médiation et de valorisation du jardin.

4.1.4 - Faire du Fort du Moulin un nouveau lieu d'accueil interne à l'établissement en définissant les modalités d'exploitation des logements et des salles de réunion.

4.1.5 - Rechercher un partenaire pour conforter le Fort de l'Eminence comme lieu d'accueil de groupes pour la sensibilisation à l'environnement.

4.1.6 - Consolider et sécuriser le site de la Maison du Sud, préciser les vocations et définir un projet de valorisation.



4.2 S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 4.2.1 - Faire de la restructuration fonctionnelle et énergétique du Hameau de Porquerolles une vitrine de la transition énergétique sur les îles : conception du projet, autorisations et réalisation des travaux.
- 4.2.2 - Équiper les bâtiments de dispositifs de récupération d'eau, notamment à la capitainerie de Port-Cros.



5 - Valoriser les paysages et les espaces

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Soutenir une agriculture innovante et durable et valoriser les produits de la forêt**, préciser les affectations et les usages agricoles du foncier du parc national, préserver le potentiel de production agricole dans le respect des exigences du site, améliorer la connaissance de la filière agricole, développer des techniques d'agro-écologie, mettre à disposition du bois auprès des habitants de l'île de Porquerolles.
- **Accompagner et appuyer les acteurs du territoire sur des aménagements durables et de qualité paysagère**, maintenir la qualité des aménagements et les entretenir en cœur de parc national, conforter les identités insulaires et garantir un aménagement durable exemplaire. Apporter conseil, expertise et accompagnement dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau, de l'énergie et des déchets. Instruire les procédures administratives, des avis techniques ou scientifiques et les décisions correspondantes. Participer à l'élaboration des documents et avis réglementaires de planification aux différentes échelles du territoire.
- **Valoriser les mobilités douces**, inscrire le Parc national dans la dynamique de transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides). Contribuer aux schémas de déplacements dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS).
- **Optimiser les schémas de distribution des eaux et d'assainissement des cœurs de parc national**, accompagner les fournisseurs d'eau potable, contribuer aux schémas d'assainissement en confortant la réutilisation des eaux de station d'épuration.



PROJETS ET ACTIONS PHARES

P 5.1 METTRE EN APPLICATION LES ORIENTATIONS DU PLAN PAYSAGE

- 5.1.1 - Impulser la requalification des jardins de l'île du Levant au val de l'Aiguade
- 5.1.2 - Conforter l'identité du village et de l'anse portuaire de Port-Cros

P 5.2 VALORISER LES COLLECTIONS VÉGÉTALES SUR L'ÎLE DE PORQUEROLLES ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

- 5.2.1 - Piloter, via une concession de service public (CSP), la mise en valeur des collections et l'exploitation des terrains agricoles.
- 5.2.2 - Restaurer le bâtiment de la Sauvagine pour créer un espace de vente, définition du programme, conception du projet, demande d'autorisation, recherche de financements et maîtrise du projet.
- 5.2.3 - Développer des techniques d'agroécologie dans le cadre de la CSP liée au projet Collections, PATrimoine, INsertion (COPAINS) pour restaurer la biodiversité par des techniques d'agroforesterie, (travail sur la richesse des sols, renouvellement de haies...)

P 5.3 VALORISER LA MATIÈRE ORGANIQUE PRODUITE SUR L'ÎLE DE PORQUEROLLES

- 5.3.1 - Contribuer avec SMILO à la mise en place du compostage des déchets organiques professionnels et l'organisation du circuit de valorisation du compost.
- 5.3.2 - Participer auprès de la Métropole à la définition de la stratégie insulaire en matière de déchets verts et mise à disposition du foncier.





5.4 PRÉSERVER LA FORÊT ET FAVORISER SON ÉVOLUTION NATURELLE

5.4.1 - Élaborer le plan d'accompagnement des dynamiques forestières.

5.5 OPTIMISER L'UTILISATION AGRICOLE DES RESSOURCES EN EAU

5.5.1 - Valoriser les eaux usées traitées à Porquerolles (REUT) pour l'irrigation des parcelles agricoles.

5.5.2 - Préciser les conditions de distribution des eaux recyclées dans un contexte de pénurie.

5.5.3 - Définir un schéma de gestion durable des bassins de lagunage.

P

5.6 ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DES MILIEUX HUMIDES ET DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL DU CAP LARDIER

5.6.1 - Valoriser le site de Pardigon, réhabilitation des mares et milieux humides de Pardigon et mise en application du plan de gestion pour une valorisation du site.

5.6.2 - Finaliser des actions post-incendie - cap Phœnix :

- Restauration post incendie - cap Phœnix : actions de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes du cap Lardier et de Pardigon.
- Organisation d'ateliers et de concertations avec les gestionnaires et rédaction de fiches de bonnes conduites sur la gestion post-incendies avec un suivi du changement global.

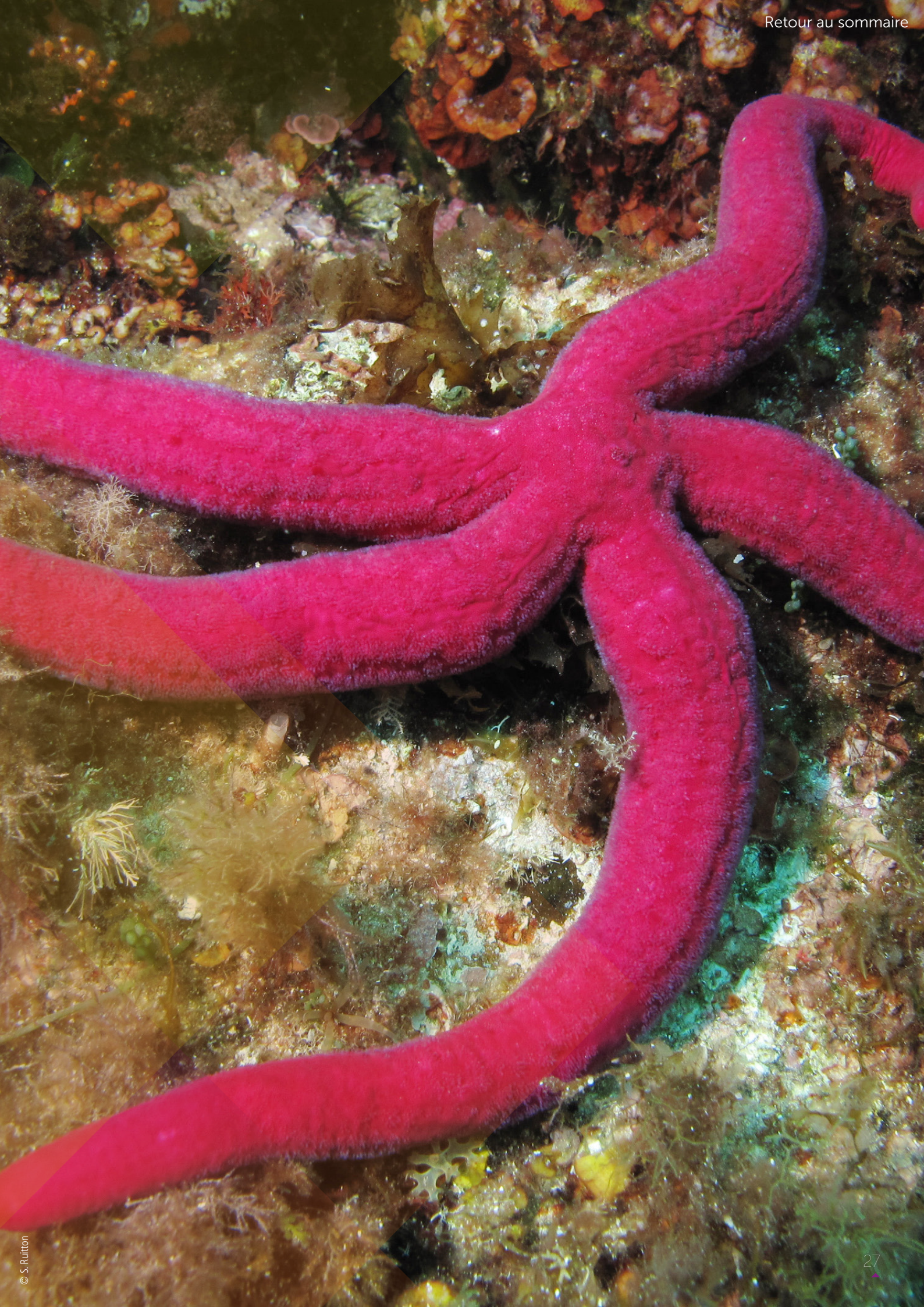
5.6.3 - Accompagner des plans de gestion des espaces d'intérêt patrimonial majeur : accompagnement sur les trois caps et rédaction d'un nouveau document de gestion.



6 - Animer la Charte de territoire via une coopération renforcée entre les acteurs

PRINCIPALES MISSIONS SOCLES

- **Renforcer et étendre les coopérations et partenariats avec les acteurs du territoire (filières professionnelles, collectivités locales, société civile, associations, etc.) :**
 - Organiser des rencontres régulières entre le Conseil Économique Social et Culturel (CESC) et le conseil scientifique du Parc national de Port-Cros (débat publics, conférences, etc.).
 - Animer le réseau d'acteurs du territoire via l'organisation régulière de commissions thématiques du CESC.
 - Partager avec les communes et les partenaires du territoire les Appels à Projets pouvant permettre le financement d'actions prévues dans la charte et appuyer les partenaires dans le dépôt des dossiers.
 - Poursuivre le développement de partenariats avec les entreprises, fondations et collectivités territoriales...
- **Ordonner des actions de coopération régionale, européenne et internationale :**
 - Intensifier l'implication du Parc national de Port-Cros dans les réseaux structurants d'espaces naturels dans le cadre de la coopération régionale (RREN, Parcs nationaux de PACA).
 - Poursuivre le partenariat avec la réserve naturelle des Lagons de la Réunion.
 - Favoriser la mise en œuvre des actions prioritaires du PPA grâce à l'implication de l'Établissement et ses partenaires dans des projets européens de la nouvelle programmation 2021-2027.
 - Participer aux échanges d'expériences entre pairs en Méditerranée via une implication forte au sein du réseau de gestionnaires d'Aires Marines Protégées (MedPAN) : participation à la gestion du réseau via l'implication dans son CA, contribution aux actions de formation à destination des gestionnaires.
 - Poursuivre l'implication dans des projets de coopération internationale et notamment dans le projet Duo DIVERSITE pour le renforcement des capacités des gestionnaires des espaces protégés de la Région Sud et du Costa Rica ainsi que la coopération avec Djibouti.
- **Animer, suivre et évaluer la Charte de territoire :**
 - Planifier et prioriser les actions et projets du nouveau programme pluriannuel d'actions et suivre la mise en œuvre de la Charte via le logiciel EVA.
 - Préparer l'évaluation de la Charte sur la base des questions évaluatives définies lors de la concertation.



Parc national de Port-Cros

Allée du Castel Sainte-Claire
BP 70220 • 83406 HYERES Cedex

Tél : 04 94 12 82 36

Courriel : direction@portcros-parcnational.fr

www.portcros-parcnational.fr